

LEFIL

BIMESTRIEL BELGE FRANCOPHONE D'AMNESTY INTERNATIONAL
AVRIL / MAI 2010

N°2

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL
Rue Berckmans 9,
1060 Bruxelles
Éditrice responsable : Christine Bika
Bureau de dépôt : Bruxelles X
N° agrégation : P901135

BELGIQUE-BELGIË

P.P. - P.B.

1/23456

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



DONNER LA VIE SANS ÊTRE EN PÉRIL

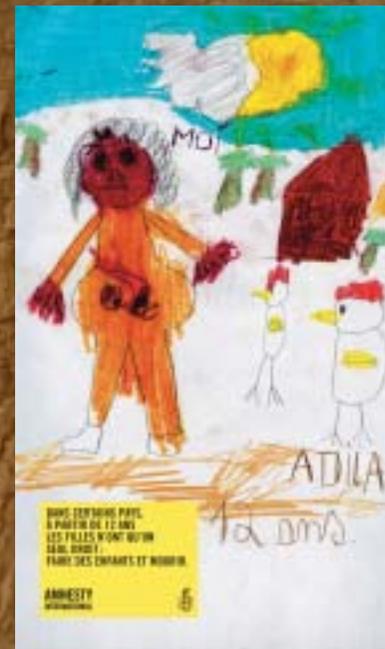


Levez-vous plus tôt trois fois par an pour aider Amnesty!

À trois reprises par an, nous allons à la rencontre du grand public en distribuant ce que nous avons baptisé un « dazibao », c'est-à-dire un journal-affiche, similaire à celui que vous trouverez au centre de ce numéro.

Le 8 mars (journée du droits des femmes), le 26 juin (journée de solidarité avec les victimes de la torture) et le 17 octobre (journée de lutte contre la pauvreté), nous distribuons donc dans les principales gares du pays, et parfois aux sorties d'autoroutes, ce dépliant qui non seulement informe et propose des actions concrètes, mais aussi peut être affiché au bureau, à la maison, au Centre culturel, etc.

Nous sommes toujours à la recherche de distributeurs. Si vous pouvez nous aider (allons, il faut se lever tôt seulement trois fois par an!), prenez contact avec Jehona Krenzi (jkrenzi@aibf.be), ou inscrivez-vous sur <http://www.amnesty.be/dazibaos>



ÉDITO

Nombreux sont celles et ceux — moi y compris — qui se sont demandé ce qu'Amnesty allait bien pouvoir dire, et surtout faire concrètement, pour participer à l'éradication de la mortalité maternelle. Ce fléau qui tue une femme chaque minute dans le monde fait déjà l'objet d'une attention soutenue de la communauté internationale puisqu'il est le sujet d'un des Objectifs du Millénaire, ces objectifs que la communauté

internationale s'est donnés en 2000. Alors, à la veille de l'évaluation que vont mener les Nations unies en septembre de ces Objectifs, que reste-t-il à faire? Beaucoup. Dix ans plus tard, le taux de mortalité maternelle n'a pas diminué, loin de là, en Afrique de l'Ouest, par exemple. Une femme sur huit meurt en donnant naissance au Sierra Leone. C'est là que nous intervenons, en faisant pression sur les gouvernements tant occidentaux que locaux pour qu'ils prennent les choses au sérieux et se décident à écouter les femmes, et surtout les plus pauvres et les plus démunies. Vous pourrez le voir prochainement dans un petit film que nous avons tourné sur notre action au Burkina Faso. Mais à y regarder de plus près, il ne s'agit pas seulement d'un manque d'argent, ou même d'argent mal utilisé. Une femme américaine court cinq fois plus de risques de mourir en donnant naissance qu'une femme grecque... Et en parlant avec des femmes burkinabé, je me suis rendu compte que si elles étaient évidemment ravies qu'on ne leur fasse plus payer leur accouchement, elles ne voulaient pas que leur mari en profite pour les obliger à faire neuf enfants au lieu de sept... Bref, elles voulaient bénéficier de leurs droits sexuels et reproductifs. Et cette revendication-là, Amnesty la connaît bien et va la rappeler aux gouvernements en septembre. Ce sera notre valeur ajoutée.

Philippe Hensmans, directeur d'AIBF

© Amnesty International Publications 2010
www.amnesty.org

AIBF et ÉFAI pour la version belge francophone
9, rue Berckmans • 1060 Bruxelles
Tel.: 02/538.81.77 • Compte: 001-0520520-94
www.amnesty.be
Imprimé par Remy Roto sur papier recyclé.

Tous droits de reproduction réservés.
Cette publication ne peut faire l'objet, en tout ou en partie, d'aucune forme de reproduction, d'archivage ou de transmission, quels que soient les moyens utilisés (électroniques, mécaniques, par photocopie, par enregistrement ou autres), sans l'accord préalable des éditeurs.

Photo de couverture : Hawa (ce n'est pas son vrai nom) 23 ans, avait eu des difficultés lors de son accouchement trois jours auparavant et avait été envoyée dans un hôpital régional pour y subir une césarienne. On lui a alors diagnostiqué une anémie. Comme elle ne récupérerait pas suite à la césarienne, l'hôpital l'a référée deux jours plus tard à l'hôpital Yalgado (à Duagadougou). Là, les médecins ont diagnostiqué une anémie, de l'hypertension et une insuffisance rénale aiguë (IRA). Elle est restée inconsciente durant une bonne partie de son séjour à Yalgado et lorsqu'elle a recouvré ses esprits, elle était désorientée. Elle est morte huit jours plus tard le 1^{er} juillet 2009. © Anna Kari

Sur cette page : Fin de journée. Mamounata, 55 (en bleu/orange) et Fatimata (portant un bébé dans le dos) en train d'aller chercher de l'eau. © Anna Kari

SUIVEZ LE FIL

DONNER LA VIE SANS ÊTRE EN PÉRIL

Chaque année, au Burkina Faso, plus de 2 000 femmes succombent à des complications liées à la grossesse et à l'accouchement. Aux États-Unis, plus de deux femmes meurent chaque jour pour ces mêmes raisons. Pourquoi de tels drames se produisent-ils encore, alors que, dans bien des cas, ces morts auraient pu être évitées ? **PAGE 4**



JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Des journalistes continuent à être tués, emprisonnés et harcelés pour avoir fait leur travail. Informez-vous sur la répression infligée aux médias indépendants en Somalie (**PAGE 9**), à Cuba (**PAGE 10**), au Yémen (**PAGE 10**), et passez à l'action.

DÉTENUS DE GUANTÁNAMO : CAMPAGNE POUR LA PROTECTION INTERNATIONALE

Amnesty International fait appel aux États pour qu'ils soient plus nombreux à offrir leur protection aux détenus de Guantánamo risquant de subir des violations des droits fondamentaux dans leur pays. Pour en savoir plus sur cette campagne, rendez-vous en **PAGE 23**.

LA BONNE FAÇON DE COMBATTRE LA PAUVRETÉ

Les Objectifs du millénaire pour le développement définis par les Nations unies doivent faire du respect des droits humains une priorité absolue dans la lutte contre la pauvreté. Découvrez pourquoi en **PAGE 24**.



ET PUIS ENCORE :

Nous vous proposons trois **CARTES POSTALES** à signer et à envoyer : dites halte aux atteintes aux droits fondamentaux des migrants au Mexique (plus de détails en **PAGE 30**) ; demandez aux autorités italiennes d'abandonner un nouveau plan de relogement qui a un caractère discriminatoire envers les Roms (**PAGE 9**) et engagez le gouvernement malaisien à mettre un terme à toutes les formes de châtiments corporels (**PAGE 30**). Faites connaissance avec la Guatémaltèque Iduvina Hernández, journaliste et défenseure des droits humains, en lisant son interview (**Q&R, PAGES 21-22**), et découvrez des actions à mener face à la torture au Kazakhstan, aux persécutions contre les membres de la communauté ahmadiyya en Indonésie (**PAGE 28**), et aux mauvais traitements policiers en France (**PAGE 29**).

AGENDA D'AMNESTY INTERNATIONAL BELGIQUE FRANCOPHONE

PAGE 26

TROIS AFFICHES EN PAGES CENTRALES



APPELS MONDIAUX

**LISEZ,
DIFFUSEZ,
AGISSEZ**

VOIR L'ENCART

DONNER LA VIE SANS ÊTRE EN PÉRIL

Lorsqu'une femme meurt de causes évitables pendant une grossesse ou en accouchant, l'État dont elle dépend viole son droit à la vie. Certaines femmes ne peuvent pas accéder à des soins de santé satisfaisants en raison de leur pauvreté ; d'autres font face à des obstacles liés à leur origine ethnique ou à leur nationalité. La discrimination nuit à la santé des femmes dans le monde entier. LE FIL examine la situation au Burkina Faso et aux États-Unis, deux pays que tout semble séparer, mais qui pratiquent l'un comme l'autre une négation mortelle des droits des femmes enceintes.

Une semaine après la naissance de ses jumeaux, Mariam, qui vit à Ouagadougou, au Burkina Faso, a commencé à souffrir de vertiges et de violents maux de tête. Ali, son mari, l'a ramenée à l'hôpital. « Mariam gémissait et tremblait énormément. Plusieurs soignants m'ont demandé de payer pour différents produits, je ne sais pas lesquels, explique-t-il. J'ai payé plusieurs fois ». Le lendemain, il a fallu conduire de nouveau Mariam au service des urgences. Son mari a reçu une autre ordonnance et a dû payer une boîte de gants chirurgicaux.

« Après deux heures d'attente, je suis allé demander pourquoi ma femme n'avait toujours reçu aucun traitement. On m'a répondu qu'il y avait des gens plus malades à soigner avant elle. J'ai continué à attendre, puis je leur ai demandé pourquoi ils ne s'occupaient toujours pas de ma femme. On m'a répondu : "C'est d'abord à vous de vous occuper de votre patiente." J'ai alors compris que je devais payer pour qu'on s'occupe de ma femme. J'ai donné plus de 5 000 francs CFA (environ 7,50 €) et on s'est enfin occupé de ma femme. » Ali a reçu une nouvelle ordonnance, mais sa femme est morte avant de pouvoir en bénéficier. « Ma sœur est morte faute de moyens et de soins suffisants, a

souligné le frère aîné de Mariam. L'hôpital, c'est comme une chambre de commerce. Si vous êtes pauvre, on vous néglige ; si vous pouvez payer, on s'occupe de vous. »

Chaque année, au Burkina Faso, plus de 2 000 femmes succombent à des complications liées à la grossesse et à l'accouchement. La plupart de ces décès pourraient être évités. Certaines femmes n'ont pas pu rejoindre l'établissement où elles auraient pu recevoir des soins, ou y parviennent trop tard. De nombreuses femmes meurent parce que leur famille ne peut pas payer les frais exigés par le personnel médical. Pour d'autres, l'issue fatale est due à une pénurie de produits sanguins, de médicaments, d'équipement ou de personnel médical qualifié.

La santé maternelle est une question de droits humains. La mortalité maternelle évitable résulte de différentes violations des droits humains – citons le droit à la vie, le droit de ne pas subir de discrimination et le droit de jouir du meilleur état de santé susceptible d'être atteint. Lorsqu'une femme meurt pendant une grossesse ou un accouchement parce que son pays n'a rien fait pour éliminer les causes évitables de mortalité maternelle, c'est l'État qui viole son droit à la vie.

LES FEMMES N'ONT PAS LEUR MOT À DIRE

Les femmes du Burkina Faso subissent des discriminations dans tous les aspects de leur vie, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi. Dans les zones rurales, en particulier, les femmes ne décident en général ni d'avoir des enfants, ni du moment où elles les auront, ni de leur nombre. Si elles n'ont pas d'enfants, elles subissent souvent abandon et rejet. Les décisions dans ce domaine leur échappent, mais elles les paient de leur vie. La discrimination va plus loin : ce sont les femmes les plus pauvres, les moins instruites et celles qui vivent dans des zones rurales (à savoir 80 % de la population) qui risquent le plus de mourir de complications liées à la grossesse et à l'accouchement.

Le gouvernement du Burkina Faso a adopté des mesures pour mettre fin à cette injustice. En février 2010, le président s'est engagé à lever tous les

Photo : Des complications sont survenues lors de l'accouchement de Korotoumou O dans un centre de santé local. Elle a été conduite à l'hôpital, mais un de ses jumeaux était mort-né. Ouahigouya, Burkina Faso (juin 2009).



Issaka Nabole et deux de ses fils. Une de ses trois femmes est morte en accouchant. Burkina Faso (juin 2009).

obstacles financiers aux soins obstétricaux d'urgence et à l'accès à la planification familiale, dans le cadre d'une stratégie de réduction de la mortalité maternelle dans le pays. Auparavant, le gouvernement subventionnait le coût de la santé maternelle à hauteur de 80 % et accordait la gratuité des soins aux femmes vivant dans une extrême pauvreté (femmes indigentes). Cependant, le coût des soins empêche encore des femmes de bénéficier de traitements qui les sauveraient, et les familles se voient presque toujours demander des sommes supérieures à la tarification officielle. Souvent, des professionnels de santé exigent des paiements informels en échange de soins, de fournitures ou de prestations de transport. Amnesty International estime que la gratuité des soins de santé maternelle permettrait à toutes les femmes enceintes – notamment pour les moins fortunées, – d'en bénéficier.

UNE CRISE SANS FRONTIÈRES

Le Burkina Faso est un des pays les plus pauvres du monde. Mais, si le manque de ressources pose des problèmes, il arrive aussi qu'un État ne fasse pas de son mieux, avec des ressources bien réelles, pour permettre à toute la population de jouir du droit à la santé (y compris la santé sexuelle et reproductive). Aux États-Unis, par exemple, les dépenses de santé sont les plus fortes du monde, et la santé maternelle est l'objet de frais plus élevés que tout autre type de soin hospitalier. Pourtant, les femmes des États-Unis courent plus de risques de mourir de complications liées à la grossesse que dans 40 autres pays. Aux États-Unis, plus de deux femmes meurent chaque jour de complications liées à la grossesse et à l'accouchement. Environ la moitié de ces décès pourraient être évités si les soins de santé maternelle étaient disponibles, accessibles et de bonne qualité pour toutes les femmes du pays.

Pour de nombreuses femmes, notamment celles qui ont de faibles revenus et en particulier dans les zones rurales et les quartiers défavorisés, les soins de santé ne sont pas abordables.

Près de 13 millions de femmes en âge de procréer (15 à 44 ans) – soit une sur cinq – n'ont pas d'assurance maladie. Environ 42 % des accouchements sont couverts par Medicaid, un programme financé par les pouvoirs publics et destiné aux personnes à faible revenu. Cependant, en raison d'un parcours bureaucratique difficile à suivre, les femmes remplissant les conditions pour en bénéficier tardent souvent à recevoir des soins pendant la grossesse. Dans certains cas, parce que les frais sont élevés et les rémunérations minimales, ou parce que le système Medicaid est trop compliqué, les médecins ne veulent pas ou ne peuvent pas dispenser des soins de santé maternelle.

Malgré les sommes considérables investies dans la santé aux États-Unis, les pouvoirs publics continuent de ne pas faire le nécessaire pour celles qui ont besoin de soins de santé maternelle. Les professionnels de santé ne sont pas assez nombreux, il n'existe pas de protocoles normalisés sur le plan national pour traiter les causes principales de mort, et l'information sur les signes de complications et les risques d'interventions telles que les accouchements déclenchés et les césariennes est insuffisante. Enfin, il n'existe aucune obligation



fédérale de signaler les décès liés à la maternité – 29 États, ainsi que le District de Columbia, ne recensent même pas les cas de mortalité maternelle.

Aux États-Unis, étant donné les carences du système de santé, la mauvaise santé est relativement fréquente chez les femmes vivant dans la pauvreté qui entament une grossesse et elles reçoivent souvent des soins prénatals tardifs ou peu appropriés. L'attention dont elles bénéficient pendant l'accouchement est insuffisante ou inadéquate et leur accès aux soins après la naissance est limité. Les conséquences peuvent être désastreuses. Les femmes qui ne bénéficient pas de soins prénatals courent trois à quatre fois plus de risques de mourir de complications liées à la grossesse que celles qui en reçoivent. La mortalité des femmes qui vivent une grossesse à risque est multipliée par 5,3 en l'absence de soins prénatals.

LA DISCRIMINATION EST PARFOIS MEURTRIÈRE

Aux États-Unis, de nombreuses femmes subissent des discriminations en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique, de leur situation de migrantes, de leur appartenance à un peuple autochtone, de leurs faibles revenus ou parce qu'elles vivent dans une zone rurale. Dans tous les cas, ces discriminations diminuent leur chance d'accéder à des services de santé maternelle convenables. Le risque de mourir des suites de complications liées à la grossesse est presque quatre fois plus élevé pour les Afro-Américaines que pour les Blanches. Cette disparité est restée fixe depuis plus de 20 ans. En comparaison des Blanches, il est 3,6 fois plus fréquent que les Amérindiennes et les autochtones de l'Alaska reçoivent des soins prénatals tardifs, voire qu'elles n'en reçoivent pas du tout, tandis que cette situation se présente 2,5 fois plus souvent pour les Afro-Américaines et les Hispano-Américaines. Les femmes issues de ces minorités courent un risque plus élevé de recevoir des soins de qualité inférieure

et de subir des comportements discriminatoires ou une prise en charge inadaptée à leur culture.

Inamarie Stith-Rouse, une Afro-Américaine de 33 ans, a subi en urgence une césarienne et donné naissance à une petite fille en bonne santé, Trinity, dans un hôpital de Boston (Massachusetts), en juin 2003. Selon son mari, Andre Rouse, après la naissance, elle éprouvait de l'angoisse et des difficultés respiratoires, mais le personnel n'a pas tenu compte de leurs appels à l'aide, affirmant que ce n'était « pas grave » et qu'ils étaient « trop impressionnables ». Andre Rouse s'est ouvert à Amnesty International de son sentiment : selon lui, des facteurs raciaux ont joué un rôle dans l'absence de réaction du personnel. Plusieurs heures ont passé avant que les examens nécessaires ne soient effectués, et il était alors déjà trop tard. Inamarie Stith-Rouse est tombée dans le coma ; elle est morte quatre jours après. Andre Rouse se rappelle : « Les dernières paroles qu'elle m'a adressées, c'était : "Andre, j'ai peur." »

Depuis plus de 20 ans, les autorités américaines n'ont remédié ni aux disparités en matière de santé maternelle, ni à leurs conséquences. Il est essentiel que le débat sur le système de santé aux États-Unis ne se limite pas à la question de la couverture maladie et aborde la nécessité de l'accès à des soins de qualité pour tous, sur la base des principes d'égalité et de non-discrimination.

AGISSEZ

À l'occasion de la Journée mondiale de la santé, le 7 avril, rendez-vous sur le site www.amnesty.be/dignite, où vous trouverez plus d'informations sur cette question.

Le rapport d'Amnesty International intitulé *Donner la vie, risquer la mort. La mortalité maternelle au Burkina Faso* peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : www.amnesty.be/mortaliteburkina.

Le document *Deadly Delivery* :

The maternal health care crisis in the USA est disponible sur <http://snipr.com/v6bvg>.



INTÉGRER LES FEMMES DANS LA RECHERCHE DE SOLUTIONS

Darleen San Jose-Estuart est gynécologue-obstétricienne à Davao, dans le sud des Philippines. Spécialisée dans les droits relatifs à la santé en matière de procréation, elle s'efforce de faire mieux connaître les droits dans le cadre du système de santé de son pays. Elle explique au FIL comment les praticiens peuvent aider les femmes à influencer davantage sur les décisions qui concernent leur vie et leur santé.

« Dans le système de santé en vigueur aux Philippines, les établissements publics ne fournissent pas de services gratuits à la population, la plupart des gens n'ont pas d'assurance maladie et les soins médicaux privés sont coûteux. Dans ces conditions, les femmes vivant dans la pauvreté n'accèdent pas facilement aux services de santé. Pour accroître encore les difficultés dont elles souffrent, plus leur pauvreté est grande, plus leur santé est fragilisée par plusieurs facteurs : malnutrition, manque d'éducation, conditions de vie insalubres.

« En fournissant directement à certaines femmes un ensemble de services de santé reproductive, je renforce leur capacité d'agir et je défends leurs droits. Je fais attention à leurs problèmes, je leur pose des questions judicieuses. Je leur explique les choix qui s'offrent à elles, je les fais participer à la prise de décisions concernant leur santé et je respecte les décisions qu'elles prennent ensuite en connaissance de cause. Dans un contexte où la santé coûte cher, nous trouvons des moyens de répondre à leurs besoins. Je donne des informations et je les laisse poser des questions. Je tiens absolument à intégrer leur mari ou compagnon et les membres de leur famille aux entretiens, surtout lorsqu'ils ne sont pas d'accord avec leurs décisions. Si une femme refuse un traitement, je respecte sa décision. »

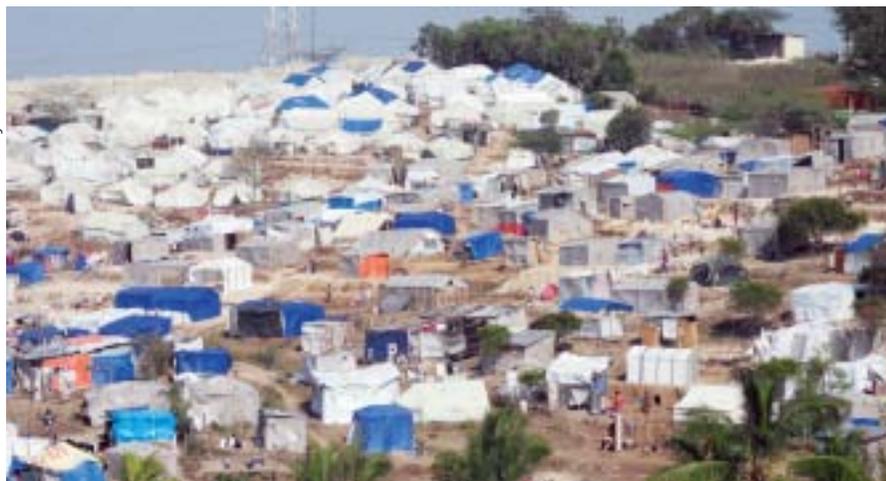
En haut : Aux États-Unis, à Boston, dans le Massachusetts, Inamarie Stith-Rouse est morte quatre jours après avoir mis au monde sa fille (juin 2003).

À gauche : Aux États-Unis, à Troy, dans l'État de New York, la mère et les enfants de Diane Rizk McCabe tiennent une photo de la jeune femme (juillet 2009). En septembre 2007, Diane est morte des suites d'une forte hémorragie, après avoir mis au monde une fillette en bonne santé.



RENDEZ-VOUS SUR WWW.AMNESTY.ORG/LIVEWIRE POUR SUIVRE LE BLOG D'AMNESTY INTERNATIONAL

© Amnesty International



Campement de fortune accueillant des personnes déplacées, à Delmas, en Haïti (mars 2010). La distribution de tentes et de bâches n'a pas profité à tous les résidents.

DANS LES CAMPEMENTS HAÏTIENS, CHAQUE JOUR EST UN COMBAT

Par Gerardo Ducos, délégué d'Amnesty International à Port-au-Prince (Haïti)

« Deux mois après le séisme, des milliers de personnes, à Port-au-Prince et ailleurs, n'ont pas encore reçu la moindre aide humanitaire. Dans les quatre campements de fortune où nous sommes allés au début de notre séjour en Haïti, chaque jour est un combat et les conditions sont pour le moins déplorables. Les gens n'ont ni eau, ni nourriture, ni installations sanitaires ni abri. La résilience et la solidarité qui les unit sont les seules choses sur lesquelles ils peuvent compter. Il y a des campements partout. Chaque espace libre, que le terrain soit public ou privé, est occupé par des centaines, voire des milliers de personnes. Les résidents s'abritent pour la plupart sous des draps et des serviettes de toilette, des tentes, des bâches ou, pour les plus industriels, dans des cabanes en bois et en tôle de récupération. »

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://sn.im/uvdpn>

FACE AUX CRITIQUES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS, AMNESTY INTERNATIONAL DÉFEND LES RECHERCHES MENÉES EN GUINÉE

Par Mike Lewis, chercheur pour la campagne **Contrôlez les armes et pour les domaines militaire, policier et de sécurité** à Amnesty International

« En novembre et décembre 2009, des chercheurs d'Amnesty International se sont rendus à Conakry, en Guinée. Nous souhitions recueillir des informations sur un épisode de violence et de violation des droits humains qui compte parmi les plus graves survenus en Afrique de l'Ouest ces dernières années : le massacre du "Lundi sanglant", le 28 septembre 2009, au cours duquel les forces de sécurité guinéennes ont envoyé du gaz lacrymogène et tiré à balles réelles sur des manifestants enfermés dans le stade de Conakry, tuant plus de 150 personnes et violant plus de 40 femmes en public.

Nous avons mené des dizaines d'entretiens avec des victimes, des témoins, des professionnels de la santé, des responsables gouvernementaux et des militaires. Nous nous sommes procuré des séquences filmées et des photos des événements. Puis nous avons recoupé ces informations avec les registres des hôpitaux, des documents militaires confidentiels, des éléments matériels et des renseignements obtenus auprès d'entreprises de sécurité privées dans le monde entier.

« Nous sommes arrivés à des conclusions inquiétantes, constatant notamment que la livraison des munitions, du gaz lacrymogène, des véhicules militaires et d'autres équipements utilisés lors du "Lundi sanglant" a été autorisée au cours de ces dernières années par des gouvernements du monde entier, entre autres le gouvernement français, alors même que les forces de sécurité guinéennes, depuis une dizaine d'années, mettaient ce type d'armes au service d'une répression violente. »

Pour en savoir plus, rendez-vous à cette adresse : <http://sn.im/uvdsg>

FAIRE LE BILAN DU COMBAT EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES

Tina Musuya, qui milite pour les droits des femmes en Ouganda, a rédigé un billet depuis la Commission de la condition de la femme (CSW) des Nations unies, à New York.

« J'assiste à ma première CSW et c'est aussi ma première visite au siège de l'ONU à New York. Je pense que les forums nous permettent de prendre le recul nécessaire pour voir où nous en sommes vraiment dans le combat pour l'égalité des genres. Quand de grandes organisations internationales et de petites associations actives sur le terrain se rencontrent, on a l'occasion d'examiner l'ensemble des programmes et traités internationaux et de comparer leurs déclarations avec ce qui se passe réellement.

« Le vendredi 5 mars, j'ai pris la parole lors d'un rassemblement animé par Amnesty International où l'on cherchait à voir comment les femmes qui ont subi des violences sexuelles peuvent obtenir justice et bénéficier des services nécessaires. J'ai évoqué la situation en Ouganda, où je travaille ; le niveau de violence sexuelle y est élevé et les femmes qui ont été violées n'ont guère d'autre solution que d'essayer d'oublier ce qui leur est arrivé. Elles font face à des obstacles qui peuvent sembler insignifiants – pressions exercées par des membres de leur famille pour leur faire accepter un règlement à l'amiable, ou absence de confidentialité dans les postes de police – mais qui se dressent sur leur chemin et les empêchent d'obtenir justice. »

Pour en savoir plus, rendez-vous à cette adresse : <http://sn.im/uvdr9>

LES AUTORITÉS ITALIENNES PORTENT ATTEINTE AU DROIT AU LOGEMENT DES ROMS

Maria Dumitru et Marius Alexandru, deux Roms d'origine roumaine, ont trois jeunes enfants. Depuis son arrivée en Italie en 2004, cette famille a subi six expulsions forcées mais ne s'est jamais vu proposer un logement de remplacement. Le 11 novembre 2009, ils ont été expulsés de force d'un campement près de Via Centocelle, à Rome. « Maintenant, on va dormir dans la rue. Qu'est-ce qu'on peut faire ? commente Marius Alexandru. Nous sommes passés par sept campements différents en cinq ans. »

Le site de Via Centocelle faisait partie de la centaine de campements roms de la capitale italienne. Les autorités italiennes ont élaboré un projet consistant à les fermer presque tous et à reloger certains de leurs résidents dans 13 camps situés à la périphérie de la ville.

En vertu de ce projet, le Plan Nomades, élaboré sans consultation réelle des personnes concernées au premier chef, des milliers de Roms seront expulsés de leur habitation actuelle. Certains – les critères restent flous – se verront proposer un logement de remplacement dans d'autres camps, mais aucune solution permanente. D'autres n'auront pas cette chance. Ils devront faire de leur mieux pour trouver un abri, là où cela s'avère possible, jusqu'à ce qu'on les contraigne de nouveau à quitter les lieux.

L'Italie est tenue, en vertu de plusieurs traités internationaux relatifs aux droits humains, de s'abstenir de recourir aux expulsions forcées et même de les empêcher. Amnesty International estime que le Plan Nomades entraînera toute une série de violations des droits humains, qui enfermeront les Roms



© Amnesty International

dans le cercle vicieux de la discrimination, de la marginalisation et de la pauvreté. Les Roms éprouvent déjà des difficultés à trouver un emploi stable ; ils se débrouillent généralement seuls pour joindre les deux bouts, la plupart du temps en recyclant de la ferraille ou comme travailleurs manuels occasionnels. Le Plan Nomades risque d'aggraver encore la situation en raréfiant pour les Roms les occasions de trouver un emploi, et en réduisant la possibilité d'une intégration dans la société italienne.

Maria Dumitru, Marius Alexandru et leur fille chez eux, dans le campement de Via Centocelle à Rome, en septembre 2009. Leur habitation a été détruite par les autorités deux mois plus tard.

AGISSEZ

Veillez signer la carte postale (voir encart) et l'envoyer aux autorités italiennes. Demandez-leur de reporter la mise en œuvre du Plan Nomades, de le remanier en se fondant sur une authentique consultation auprès de ceux qu'il vise, et de faire en sorte qu'il respecte et protège les droits humains.

JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

LES JOURNALISTES SOMALIENS EN DANGER

Ali Yusuf Adan, correspondant de Radio Somaliweyn, a été enlevé le 21 février 2010 à Wanleweyn par le groupe armé Al Shabab, vraisemblablement à la suite de la diffusion d'un reportage sur un homicide commis dans la région. Son cas n'est pas isolé : d'autres journalistes ont été harcelés, voire tués.

La Somalie reste l'un des endroits les plus dangereux au monde pour les journalistes. Au cours de la seule année 2009, neuf d'entre eux ont été tués – dont trois intentionnellement, par balle. Depuis 1991, jamais le nombre annuel d'homicides de journalistes n'avait été aussi élevé. Face à cette situation, beaucoup de

professionnels des médias ont quitté le pays. Ceux qui restent, peu nombreux, s'exposent au risque d'être tués ou blessés lors d'attaques aveugles ou délibérées.

En février 2009, Said Tahlil Ahmed, directeur de la station de radio indépendante HornAfrik, a été abattu sur le marché de Bakara, à Mogadiscio, la capitale. Il avait été convoqué, avec d'autres journalistes, pour rencontrer des membres d'Al Shabab qui étaient mécontents de la façon dont les médias locaux avaient couvert la nomination du nouveau président du gouvernement fédéral de transition. Al Shabab avait dénoncé l'élection et considérait le président nouvellement élu comme illégitime.

Des groupes armés opposés au gouvernement somalien contrôlent maintenant de nombreuses villes. Ils limitent les sujets sur lesquels les médias locaux peuvent travailler, ferment des stations de radio et

menacent les journalistes qui refusent de les soutenir sans pour autant quitter le pays. Il est devenu presque impossible de diffuser des informations essentielles sur la situation du pays, tant à l'intérieur de la Somalie qu'à l'étranger. Jusqu'au début de l'année 2009, le gouvernement fédéral de transition, lui aussi, harcelait et attaquait régulièrement les journalistes.

En janvier 2009, Hassan Mayow Hassan, 36 ans, correspondant de Radio Shabelle, a été abattu dans la ville d'Afgoye, à 30 km au sud de Mogadiscio. Il aurait été arrêté par des soldats de l'armée régulière, qui l'auraient accusé de collaborer avec des groupes armés et lui auraient tiré deux balles dans la tête.

AGISSEZ

Le gouvernement fédéral de transition s'est engagé à promouvoir la justice et la réconciliation aux termes de l'accord de

paix de Djibouti de 2008. Exhortez-le à prendre des mesures pour que des enquêtes efficaces et indépendantes soient menées sans délai sur tous les homicides illégaux de journalistes somaliens et que les responsables présumés soient traduits en justice. Peu d'ambassades somaliennes sont actuellement opérationnelles. Envoyez vos appels à l'un ou l'autre des représentants du gouvernement fédéral de transition ci-après :

Excellency Nur Hassan Hussein
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Via dei Gracchi, 305
00192 Rome - Italie

Excellency Dr Elmi Ahmed Duale
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Mission of the Somali Republic to the United Nations
425 East 61st Street, Suite 702
New York, N.Y. 10021 - États-Unis

YÉMEN : RÉPRESSION DES MÉDIAS INDÉPENDANTS

Des événements récemment survenus au Yémen illustrent l'attitude de plus en plus intolérante des autorités envers la presse, notamment en ce qui concerne la couverture du conflit dans le gouvernorat de Saada et des mouvements qui se poursuivent dans le sud du pays.

Hisham Bashraheel, rédacteur du quotidien yéménite *Al Ayyam*, a été arrêté en janvier 2010 avec deux de ses fils. Tous trois sont toujours en détention. Ils ont été appréhendés à Aden, dans les locaux du journal, après un rassemblement de protestation contre les mesures prises huit mois plus tôt par les autorités, qui avaient interdit l'impression et la diffusion d'*Al Ayyam*. Selon certaines sources, les forces armées ont ouvert le feu sur les manifestants et les vigiles du journal ont riposté. L'échange de tirs a fait deux morts chez ces derniers.

Al Ayyam a été visé dès le 30 avril 2009 par les autorités, qui ont saisi ce jour-là des exemplaires du quotidien. Elles ont appliqué la même mesure peu après à d'autres journaux. Le gouvernement a ensuite annoncé qu'il interdirait tout journal exprimant son soutien à des activités jugées dommageables pour l'unité du pays, notamment les appels à la sécession du sud du pays.

Muhammad al Maqalih, journaliste et rédacteur du site Internet du Parti socialiste yéménite (www.aleshteraki.net), a été enlevé le 17 septembre 2009 dans une rue de Sanaa, la capitale. En décembre, les autorités ont enfin reconnu qu'il se trouvait entre leurs mains. Autorisée à lui rendre visite le 7 février 2010 dans la prison de la Sécurité politique, à Sanaa, sa famille ne l'a pas trouvé en bonne santé. Le même jour, il a été interrogé sur des informations qu'il avait publiées au



Muhammad al Maqalih

sujet du conflit dans le gouvernorat de Saada. Des infractions liées à la sécurité lui ont été imputées.

Le 16 janvier 2010, Anissa Uthman, journaliste de l'hebdomadaire *al Wassaf*, a été condamnée par défaut à trois mois de prison pour diffamation envers le président Ali Abdullah Saleh. D'après les médias, elle était poursuivie pour avoir dénoncé, dans certains de ses articles, l'emprisonnement de défenseurs des droits humains. Cette femme et plusieurs autres personnes ont été jugées par un tribunal spécialisé dans les affaires liées aux médias, à Sanaa. La création de cette instance, en mai 2009, était un nouveau signe du durcissement de la répression envers les médias au Yémen.

AGISSEZ

Dites au président du Yémen, Ali Abdullah Saleh, que Muhammad al Maqalih ainsi qu'Hisham Bashraheel et ses fils Hani et Muhammad Bashraheel doivent être libérés immédiatement et sans condition s'ils sont détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression. Soulignez que tous les détenus doivent être protégés contre la torture et les autres formes de mauvais traitements et pouvoir régulièrement consulter un avocat, voir leurs proches et bénéficier de tous les soins médicaux nécessaires. Faites également état de votre inquiétude face à la condamnation d'Anissa Uthman.

Veuillez envoyer vos appels à :
 President - His Excellency Ali Abdullah Saleh
 Office of the President of the Republic
 of Yemen, Sana'a, Republic of Yemen
 Fax : +967 1 274 147
 Formule d'appel : Your Excellency, /
 Monsieur le Président,
 Vous trouverez davantage d'informations à
 l'adresse suivante : <http://snipr.com/uso0e>
 (en anglais et en arabe).

CUBA : LES RESTRICTIONS A LA LIBERTÉ D'EXPRESSION CONTINUENT

Plus de 50 prisonniers d'opinion sont incarcérés à Cuba pour avoir critiqué le gouvernement et demandé un meilleur respect des libertés fondamentales. Plusieurs journalistes indépendants figurent parmi eux. De nombreux autres poursuivent leur activité journalistique malgré ce risque.

Yosvani Anzardo Hernández, directeur du journal en ligne *Candonga*, a été maintenu en détention arbitraire pendant 14 jours en septembre 2009, dans sa province, Holguín. Par ailleurs correspondant d'un site

Internet d'information basé à Miami, Payo Libre, il aurait, dit-il, été menacé de poursuites en vertu de la Loi n° 88 relative à la protection de l'indépendance nationale et de l'économie cubaine. Cette loi érige en infraction les échanges avec la presse étrangère et prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à 20 ans d'emprisonnement.

Yosvani Anzardo Hernández a finalement été remis en liberté sans inculpation. La police avait confisqué son ordinateur personnel et désactivé le serveur permettant d'accéder à

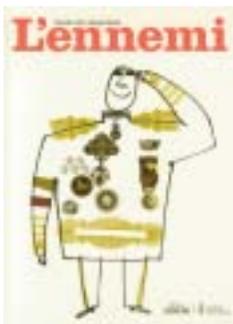
son site, www.candonga.org, qui est indisponible depuis lors. Lors d'un entretien avec Amnesty International, Yosvani Anzardo Hernández a fait ce commentaire sur les restrictions auxquelles ils sont soumis, lui et ses collègues : « Nous espérons que le gouvernement comprendrait que nous ne faisons rien d'autre qu'exercer un droit ; nous ne faisons de mal à personne, [...] nous nous contentons de relater ce qui se passait dans le pays mais [le gouvernement] a considéré que c'était dangereux. »

À Cuba, tous les médias appartiennent à l'État, et le gouvernement, déterminé à juguler la critique et à maintenir sa mainmise sur tous les aspects de la vie des Cubains, use de tactiques répressives et lance des poursuites pénales afin de restreindre et de punir la libre expression des opinions. Journalistes indépendants et blogueurs sont constamment

exposés au harcèlement, aux placements en détention arbitraires, voire à des peines de prison à l'issue de procès iniques, pour avoir simplement tenté d'exercer pacifiquement leur droit à la liberté d'expression.

Les Cubains n'ont donc pas la possibilité de jouir de leur droit de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations. La liberté d'expression est essentielle à la dignité et au développement personnel de toute personne, et conditionne le plein exercice d'autres droits universellement reconnus. Le gouvernement cubain doit donc prendre les mesures qui s'imposent afin de lever les restrictions à la liberté d'expression, et ainsi veiller au respect et à la protection de tous les droits humains à Cuba.

Voici notre sélection de livres en prise directe avec les campagnes et domaines d'expertise d'Amnesty International.



L'ENNEMI 16€

C'est la guerre. On voit quelque chose qui pourrait être un désert, dans lequel il y a deux trous. Dans les trous, deux soldats. Ils sont ennemis. S'informer, utiliser son esprit critique, agir individuellement et collectivement sont les

fondements du travail d'Amnesty International pour dénoncer et faire cesser les atteintes aux droits humains. C'est à cette prise de conscience qu'appelle l'histoire de ces deux soldats. À partir de 7 ans.



L'ILLUSTRATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME 20€

Une exclusivité Amnesty : des grands noms de la bande dessinée tels que Rostand, Zep, Roux... ont collaboré à cet album pour

promouvoir la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Toutes les histoires sont des il-

lustrations d'articles de la DUDH. Autant d'histoires différentes qui disent l'absence de liberté, la réalité des discriminations, la torture... mais aussi les luttes pour la liberté et la dignité humaine.



TANT QUE JE SERAI NOIRE 24€

Tant que je serai Noire est l'autobiographie d'une femme admirable qui a particulièrement marqué son époque. Maya Angelou raconte sa vie riche en rebondissements avec authenticité et sans complaisance. Cette existence dévouée à l'égalité et à la liberté se distingue par une déterminante implication politique, culturelle et sociale. Son odyssée captivante, qui se situe entre les années 1957 à 1964, raconte ses années effervescentes de l'affirmation des droits des Noirs en Amérique et en Afrique.



LAVEUSE DE CHIENS 20,50€

Aryana est née en 1968 à Kaboul dans une famille de la grande bourgeoisie pachotoune. Après l'invasion de son pays par l'URSS et l'arrestation de son père, elle quitte l'Afghanistan avec sa mère et son frère pour s'installer en France au prix

d'un exil douloureux. En 2004 – les taliban ont été chassés, l'Afghanistan se relève de ses ruines et des élections se préparent – Aryana décide de retourner dans son pays natal pour mettre ses compétences au service de la reconstruction et de l'action humanitaire.

MA GUERRE CONTRE LA GUERRE AU TERRORISME 6€



Bon sang mais, bien sûr! Pour combattre le terrorisme il faut absolument larguer des bombes sur l'Afghanistan et l'Irak! Chroniques de Terry Jones, l'ex-Monty Python passe au crible les mensonges des politiciens: une arme de dérision massive.

Vous trouverez l'entièreté de notre sélection de livres sur notre boutique en ligne : www.amnesty.be/boutique

LA BOUTIQUE

AMNESTY INTERNATIONAL



BON DE COMMANDE

À renvoyer à Amnesty International – Rue Berckmans, 9 – 1060 Bruxelles ou par fax au 02 537 37 29

(en MAJUSCULE svp) Nom :

Prénom :

Rue :

N° :

Bte :

Code postal :

Localité :

Tél. :

E-mail :

	Référence	Quantité	Prix à l'unité	Montant total
L'ennemi	L 8 6 1		1 6, 0 0	
L'illustration universelle...	L 7 5 6		2 0, 0 0	
Tant que je serai noire	L 6 7 3		2 4, 0 0	
Laveuse de chiens	L 8 6 1		2 0, 5 0	
Ma guerre contre la guerre...	L 8 3 8		0 6, 0 0	
Participation aux frais postaux et administratifs				5, 0 0
Pour soutenir Amnesty, je fais un don complémentaire de				
MONTANT TOTAL en euros				

Date et signature :

VOUS POUVEZ COMMANDER

PAR COURRIER :

Amnesty International, rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles

PAR FAX : 02 537 37 29

VIA INTERNET :

www.amnesty.be/boutique

PAR E-MAIL :

vdevillers@aibf.be

NOS BOUTIQUES :

Rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles
Rue Souverain Pont, 11 à 4000 Liège

Je règle ma commande par



Carte VISA ou EUROCARD, veuillez remplir précisément les cases ci-dessous :

N° carte :



Date d'expiration :

Virement bancaire. Je recevrai un bulletin de virement à la réception de ma commande.

YÉKÉS



© Merlin De Halleux

UN JOB DE MILITANTS À PORTÉE DE TOUS : RECRUTER DES MEMBRES POUR AMNESTY !

Tu partages nos valeurs de solidarité, tu es contre toutes les discriminations, tu aspirés à un monde où tous les hommes et les femmes vivent libres et égaux en droit ? Tu souhaites œuvrer de façon rémunérée au travail d'une des plus importantes associations internationales de défense des droits humains ? Toi aussi, tu peux ajouter ta pierre à l'édifice en recrutant des nouveaux membres pour Amnesty.

Parce que ce qui fait la force d'une telle organisation, ce sont ses nombreux membres. Parce que nous ne fonctionnons que grâce à leur don, pour rester volontairement indépendant de tout gouvernement ou de toute couleur politique, religieuse ou économique.

D'avril à octobre, tu iras à la rencontre du public dans les rues, les gares, stations de métro, etc. Tu leur présenteras notre campagne Exigeons la Dignité, et le travail de notre organisation sur des thématiques comme la responsabilité sociale des entreprises et la mortalité maternelle en Afrique, aux USA. Tu leur proposeras ensuite de nous soutenir via un formulaire d'ordre permanent.

Tu atteindras un objectif réalisable en termes de collecte de fonds.



Profil :

- Un vif intérêt pour la défense des droits humains
- Apprécier le travail au grand air
- Aisance dans la communication
- Honnêteté
- Ponctualité

Offre :

- Contrat à durée déterminée d'un mois renouvelable
- Salaire brut : environ 11€/heure
- Un chèque-repas/jour de prestation
- Ambiance de travail sympa dans un travail d'équipe
- Une information sur l'actualité des violations des droits humains
- Une formation sur nos campagnes
- Un travail qui allie défense des valeurs et rémunération
- La possibilité de contribuer activement au travail en faveur des personnes discriminées

Si tu es intéressé(e), envoie ton CV accompagné d'une lettre de motivation à Amnesty International Belgique francophone
Armel BOTAKA • 9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles
02/538 81 77 • abotaka@aibf.be

LA SANTÉ MATERNELLE, C'EST UN DROIT HUMAIN

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



execution



به یاد تمامی روزنامه نگاران کشته شده در زندان قاسمیان

Remember all imprisoned

LA MORTALITÉ MATERNELLE

TOUTES LES 60 SECONDES, UNE FEMME MEURT EN DONNANT LA VIE

Encore de nos jours, 530.000 femmes meurent chaque année – soit une femme par minute – à la suite de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement. 99 % de ces décès surviennent dans les pays en voie de développement et plus de la moitié en Afrique subsaharienne. On entend par "mortalité maternelle" le décès d'une femme pendant sa grossesse, pendant l'accouchement ou dans un délai de 42 jours suivant celui-ci. Une volonté politique décidant d'octroyer des soins de santé de qualité, abordables et dispensés à temps permettrait d'éviter la plupart des décès.

ON PEUT METTRE FIN À CES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

La plupart des décès sont dus à une hémorragie, une infection ou encore, à un avortement pratiqué dans des conditions précaires. De simples mesures comme l'accès aux centres de santé et la diffusion d'informations sur la santé sexuelle et reproductive, ainsi que la mise en place de procédures sanitaires minimales diminueraient le taux de mortalité maternelle.

La pauvreté à une incidence significative sur le taux de mortalité. Souvent, le décès de la mère enfonce davantage la famille dans la pauvreté. Plus d'un million d'enfants perdent ainsi leur mère chaque année.

CE N'EST PAS UNE FATALITÉ, C'EST LE RÉSULTAT DE CHOIX POLITIQUES

Aux termes du droit international relatif aux droits humains, tout gouvernement a l'obligation d'agir promptement pour « éliminer tous les facteurs qui restreignent l'accès des femmes aux soins [...] notamment dans le domaine de la santé, en matière de sexualité et de reproduction ». Ces obstacles peuvent être, entre autres, des critères ou des conditions qui empêchent les femmes de se faire soigner, comme des honoraires trop élevés, la mauvaise qualité des soins, l'éloignement des établissements de santé ou l'absence de transports publics pratiques et abordables. Pour inciter les femmes à aller accoucher dans des centres de soins et empêcher des morts évitables, il faut à la fois améliorer la qualité des soins et supprimer les obstacles financiers.

Par ailleurs, pour que les droits humains soient respectés, il est indispensable de disposer de mécanismes de contrôle accessibles, transparents et efficaces, ainsi qu'une obligation de rendre des comptes de la part des États, mais également des professionnels concernés.

LA SANTÉ, C'EST UN DROIT FONDAMENTAL

L'amélioration de la santé maternelle est le 5^e Objectif du Millénaire pour le Développement défini par l'Organisation des Nations Unies en l'an 2000. Il s'agit de réduire le taux de mortalité maternelle de 75 % entre 1990 et 2015. Aujourd'hui, on est loin de ce résultat. Le problème fondamental est sans doute l'absence d'obligation pour les États de rendre des comptes. Ce programme mondial contre la pauvreté ne se préoccupe pas suffisamment des atteintes aux droits humains qui maintiennent des personnes dans la pauvreté et constituent des obstacles à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Au Burkina Faso, plus de 2.000 femmes meurent chaque année de complications liées à la grossesse, c'est-à-dire 5 à 6 femmes chaque jour.

Malgré les efforts déployés par le gouvernement burkinabé, la mortalité maternelle reste trop élevée, car les politiques en matière de santé reproductive et de planification familiale présentent encore d'importantes lacunes.

- les soins de santé maternelle ne sont pas accessibles à toutes les femmes ;
- de nombreux centres de santé présentent des conditions d'hygiène déplorables ;
- les stocks de sang sont insuffisants ;
- il y a pénurie de médicaments et de personnel médical qualifié.

En outre, les professionnels de la santé sous-payés et travaillant dans de mauvaises conditions demandent souvent de l'argent aux patientes et les traitent parfois sans respect.

Le taux de mortalité maternelle burkinabé indique que les droits fondamentaux des femmes sont violés. Le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres au monde. Cependant, cela ne saurait justifier que le gouvernement ne prenne pas toutes les décisions nécessaires pour concrétiser le droit à la santé. La mortalité maternelle est une violation grave du droit des femmes à la santé, à l'égalité, à la non discrimination et à la vie.

ON PEUT TOUS FAIRE QUELQUE CHOSE

- Affichez ce dazibao* à votre fenêtre, au travail, à la pharmacie... Commandez-en chez Amnesty : 02 538 81 77.
- Agissez en un clic pour impulser des changements politiques, au Burkina Faso, en Sierra Leone, au Nicaragua, au Pérou et dans plusieurs autres pays sur le site d'action d'Amnesty : www.isavelives.be
- Inscrivez-vous au service d'actions par SMS. Vous souhaitez agir ET soutenir Amnesty financièrement dans un même mouvement ? Recevez une fois par semaine, une pétition par SMS et répondez avec vos coordonnées. Pour rejoindre le réseau, envoyez le message « AU » au numéro 3313. Activation gratuite. SMS reçu : gratuit. SMS envoyé : 2 €.
- Faites un don ou devenez membre d'Amnesty International. Chaque soutien est important. N° de compte : 001-2000070-06.



Dani Klein : "Les femmes donnent la vie, trouvez-vous normal qu'aujourd'hui encore elles en meurent ? Je joins ma voix à Amnesty pour lutter contre la mortalité maternelle."



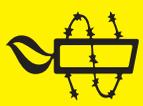
MOI



ADILA

na ma.

**DANS CERTAINS PAYS,
À PARTIR DE 12 ANS
LES FILLES N'ONT QU'UN
SEUL DROIT:
FAIRE DES ENFANTS ET MOURIR.**



**AMNESTY
INTERNATIONAL**

UN PROJET BELGE

La Caravane de la Dignité au Burkina Faso a été prise en charge par le bureau international de Londres, pour un montant total de 230 000 € (recherches, tracts, brochures, documents, rapports, outils de sensibilisation, mise sur pied de la Caravane, t-shirts, affiches, campagnes de lobby, etc.). Elle a été financée par différentes sections du Mouvement.

Mais savez-vous que c'est Amnesty Belgique francophone qui a eu l'initiative de mettre sur pied cette Caravane ?

Et que nous avons financé la production du reportage disponible sur DVD EcoDisc



(www.amnesty.be ou par téléphone au 02/543.79.80) pour en assurer une large diffusion sur le web, les médias, dans les écoles et les sections locales. Parce qu'il faut d'abord éveiller les consciences sur les droits des femmes pour réduire le fléau de la mortalité maternelle.

LUTTER CONTRE LA MORTALITÉ MATERNELLE EST UN COMBAT POUR LES DROITS HUMAINS ET PAS UN ACTE DE CHARITÉ.

La responsabilité des États est mise en jeu.

Amnesty agit sans relâche pour demander aux gouvernements :

- de rendre compte de l'application de leurs politiques de santé ;
- d'allouer des ressources adéquates aux soins de santé en matière de sexualité et de procréation ;
- de réduire systématiquement les obstacles économiques, physiques et culturels qui empêchent les femmes pauvres d'accéder aux soins vitaux ;
- d'assurer la participation active des femmes au processus de décision concernant les soins de santé maternelle ;
- de reconnaître, de respecter et de vulgariser les droits humains de toutes et tous, en particulier les droits sexuels et reproductifs des femmes.

« ELLE CRAIGNAIT LE COÛT DES SOINS MÉDICAUX. C'EST CE QUI L'A EMPÊCHÉE D'OBTENIR L'ASSISTANCE DONT ELLE AVAIT BESOIN. »

Sarah Kabbia, à propos de sa sœur, Adama Turay, qui est morte plusieurs heures après avoir donné naissance à son premier enfant, en décembre 2008.



EN SIERRA LEONE, UNE FEMME SUR HUIT MEURT EN ACCOUCHANT OU DES COMPLICATIONS QUI S'EN SUIVENT

En Sierra Leone, les établissements de soins de santé, souvent très éloignés, manquent de personnel, d'équipements et de médicaments essentiels. Les femmes enceintes et leur famille ont des difficultés à payer les frais de transport à l'hôpital, ainsi que les soins médicaux requis. La Sierra Leone sort d'une guerre civile qui a duré onze ans et s'est terminée en 2002. Il faudra beaucoup de temps et d'aide extérieure pour reconstruire ce qui était de toute manière un système de santé gravement carencé en ressources. En revanche, il est déjà possible de commencer à réduire la mortalité maternelle et il faut le faire immédiatement. Le gouvernement est le premier responsable des mesures à prendre : il doit montrer une grande détermination dans la lutte contre la mortalité maternelle.

LE BURKINA FASO EN QUELQUES CHIFFRES

- 46,4 % de la population vit sous le seuil de pauvreté national et 80 % dans des zones rurales où les infrastructures sont souvent insuffisantes.
- En 2007, le taux d'alphabétisation était de 21 % chez les femmes et de 36,7 % chez les hommes.
- Dans les zones rurales, le taux de fécondité est de 6,9 enfants par femme, contre 3,7 dans les villes. La moyenne nationale est de 6,2 enfants par femme.
- Une récente enquête officielle a montré que l'âge du mariage se situait le plus souvent entre 10 et 19 ans, la majorité des adolescents vivant en couple s'étant cependant mariés entre 14 et 19 ans.
- Les jeunes femmes vivant dans les zones rurales sont plus susceptibles d'avoir des enfants tôt (c'est le cas de 157 adolescentes sur 1.000 en zone rurale, contre 64 sur 1.000 en ville).
- La part du budget consacrée à la santé est passée de 6,3 % en 2001 à 8,42 % en 2008. C'est encore loin de l'objectif de 15 % fixé par les chefs d'États africains lors du sommet de l'Union africaine à Abuja (Nigeria) en 2001.
- La distance moyenne à parcourir pour parvenir à un centre de soins est passée de 9,4 km en 2000 à 7,5 km en 2008.

Burkina Faso

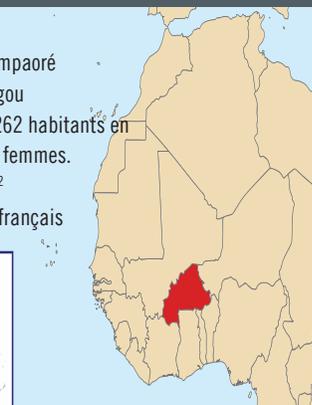
Président : Blaise Compaoré

Capitale : Ouagadougou

Population : 14.017.262 habitants en 2006 dont 51,7 % de femmes.

Densité : 48 hab./km²

Langue officielle : le français





* Rappelez-vous tous les journalistes emprisonnés. Leur stylo avait dit la vérité.

Cette affiche est l'œuvre du graphiste iranien Payam Abdolsamadi. En décembre 2008, après avoir collaboré avec l'association des écrivains iraniens, Payam Abdolsamadi a été interpellé par des agents des services de sécurité et incarcéré pendant 70 jours. Selon son récit, il a subi pendant sa détention des interrogatoires et même des

actes de torture, faisant l'objet d'accusations d'« espionnage ». De plus, les autorités ont gelé son compte en banque. Actuellement, sa femme et lui ont demandé asile à la Finlande. De nombreux journalistes et blogueurs iraniens ont été arrêtés depuis l'élection présidentielle contestée de juin 2009. Dans bien des cas, ils ont été condamnés à de

lourdes peines de prison à l'issue de procès d'une iniquité flagrante. La répression de la liberté d'expression a pris différentes formes : restrictions imposées aux journalistes étrangers, blocage de sites web, interdiction de journaux, perturbation des services d'Internet et du téléphone. De nouvelles lois, par exemple une loi sur la « cyber-sécurité »,

ont été adoptées pour que des activités relevant de l'exercice pacifique du droit à la liberté d'expression tombent sous le coup de sanctions pénales plus lourdes. Une nouvelle unité a été créée pour surveiller les sites et les blogueurs qui ne se situent pas dans les limites très étroites assignées par les autorités à la prise de parole publique.



© Anna Kari

À Kiembara, au Burkina Faso, Fatimata N., 20 ans, tient son nouveau-né dans ses bras (juin 2009). Chaque année, dans ce pays, plus de 2 000 femmes succombent à des complications liées à la grossesse et à l'accouchement.

IDUVINA HERNÁNDEZ

Iduvina Hernández œuvre en faveur des droits humains au Guatemala depuis les années 1970. Fondatrice et directrice d'une organisation appelée la SEDEM, elle pousse le gouvernement guatémaltèque à révéler la vérité sur les violations des droits humains commises pendant les trois décennies du conflit armé interne. Elle sait qu'elle n'est pas seule et cela lui donne le courage de poursuivre son travail malgré les risques que cela entraîne pour elle et sa famille.

Q Comment est né votre intérêt pour les droits humains ?

R Il est né pendant les années 70, alors que le Guatemala était plongé dans un conflit interne d'une grande brutalité. Déclenché au début de la décennie précédente, ce conflit s'est conclu par la signature des Accords de paix, en 1996. Pendant cette période, les membres du mouvement étudiant ont décidé de lutter pour la défense et la protection des droits humains au Guatemala, l'État faisant alors preuve d'un mépris total pour le droit le plus fondamental, le droit à la vie.

Pendant les années 80, j'ai dû m'exiler, mais j'ai continué à œuvrer en faveur des droits humains en tant que journaliste. Je me suis concentrée sur les persécutions infligées aux exilés et aux réfugiés d'Amérique centrale. De retour au Guatemala, j'ai continué le journalisme et j'ai travaillé pour plusieurs organisations de la société civile jusqu'en 2000, lorsque mes collègues et moi-même avons fondé l'Association pour l'étude et la promotion de la sécurité en démocratie (SEDEM). Nous voulions nous centrer sur les droits humains et lutter

pour les défendre. Nous voulions que la population comprenne que l'État avait le devoir de protéger tout le monde. Et que chacun devait avoir la possibilité d'exercer ses droits sans subir de menaces ni se mettre en danger. Nous sommes attachés à la défense de la mémoire, de la vérité et de la justice.

Q Quels sont, selon vous, les principaux obstacles rencontrés dans la lutte pour le respect des droits humains au Guatemala ?

R Notre principal défi consiste probablement à en finir avec l'impunité. Au Guatemala, pas un seul des officiers supérieurs responsables du génocide de plus de 200 000 personnes ou de la disparition forcée de 50 000 autres n'a été jugé, et encore moins condamné. Dans d'autres pays, l'Argentine par exemple, des auteurs de crimes de ce genre ont été jugés et condamnés. Cela ne s'est pas produit au Guatemala, car les personnes qui ont commis ces crimes ont énormément de pouvoir. Elles contrôlent la justice, les forces de l'ordre, les partis politiques, le monde des affaires et la presse. L'impunité dont bénéficient ces

criminels profite également aux nouveaux délinquants. Il est très difficile de faire la distinction entre les groupes qui ont bafoué les droits humains durant le conflit armé et les groupes proches des trafiquants de drogue, des marchands d'armes et des réseaux de traite des êtres humains, qui financent désormais les partis politiques. Le défi consiste donc à éradiquer cette culture de l'impunité, profondément enracinée au Guatemala. C'est une entreprise gigantesque qui nous fait courir des risques énormes, mais nous sommes toujours animés d'un grand espoir.

Q Si vous pouviez changer une chose à la situation du Guatemala, que feriez-vous ?

R J'autoriserais le libre accès aux archives contenant des informations sur les violations passées des droits humains. Cela nous permettrait d'établir les faits, de savoir ce qui s'est passé et qui est responsable. Je ferais également le nécessaire pour renforcer le système judiciaire afin que les victimes puissent obtenir justice. →



© Amnesty International



© Fundación de Antropología Forense de Guatemala

Q Quelles conséquences votre action a-t-elle sur votre vie et votre famille ?

R Tout d'abord, cela m'a donné la satisfaction de faire ce en quoi je crois et de contribuer au changement – c'est un but auquel j'ai déjà consacré plus de la moitié de ma vie. M'acquitter de ce que je dois à ceux qui ont donné leur vie pour faire évoluer les réalités quotidiennes au Guatemala – cela est de la plus haute importance pour moi. Ma famille craint bien sûr pour ma sécurité, surtout mon compagnon. Mais il se réjouit quand même chaque fois que mon travail me rend heureuse.

Mes parents et toute ma famille ont toujours dû supporter les conséquences de mon activité et des persécutions que je subis. Ils m'ont toujours montré que leur solidarité envers moi était inébranlable. Ils me donnent beaucoup de force.

Q Qu'est-ce qui vous permet de rester motivée quand les temps sont difficiles ?

R Le fait de savoir que je ne suis pas seule. Et qu'il n'y a pas d'autre moyen de construire le genre de démocratie que nous voulons au Guatemala.

Q Que représente Amnesty International pour vous ?

R Des milliers de bougies allumées dans des milliers d'endroits à travers le monde, éclairant, soutenant et accompagnant ceux qui sont persécutés en raison de l'amour qu'ils portent à l'humanité. Une main tendue qui se multiplie chaque fois que quelqu'un en a besoin. Amnesty International est une voix qui s'élève en faveur de ceux qui sont réduits au silence.

Q Avez-vous un message pour nos lecteurs ?

R Merci d'apporter votre soutien, quelle que soit la forme qu'il prend, aux défenseurs des droits humains du monde entier.

Q Quel est l'enseignement le plus important que vous ayez retiré de votre action militante ?

R Que la solidarité humaine peut surmonter tous les obstacles, abattre toutes les murailles et constitue le meilleur bouclier contre les attaques.

Le rite maya célébré par ces femmes a pour but de communiquer avec les morts et de soutenir les efforts en vue d'exhumer les restes de victimes du conflit armé interne au Guatemala (avril 2008).

DÉTENUS DE GUANTÁNAMO : CAMPAGNE POUR LA PROTECTION INTERNATIONALE

De nombreux détenus restent à Guantánamo parce qu'ils ne savent pas où aller. Ils s'exposent à des persécutions s'ils repartent dans leur pays d'origine et ne parviennent pas à trouver refuge ailleurs. Amnesty International demande aux États de contribuer à la fermeture définitive de Guantánamo en accueillant ces détenus et en leur donnant la possibilité d'une vie nouvelle.

Le 3 février 2010, le Conseil fédéral suisse a accepté de fournir un nouveau lieu de vie à deux frères ouïghours qui ont été maintenus en détention à Guantánamo sans inculpation ni jugement pendant près de huit ans.

Arkin et Bahtiyar Mahmud, qui viennent de la région autonome ouïghoure du Xinjiang, en Chine, auraient couru le risque d'être torturés ou même exécutés s'ils avaient été renvoyés en Chine.

La Suisse a pris cette décision après des années d'action de la section suisse d'Amnesty International, qui s'est mobilisée dans le cadre du projet sur la protection internationale lancé par l'organisation de défense des droits humains. Participent à ce projet des militants d'Europe et d'ailleurs, qui demandent à leurs gouvernements d'accorder une protection aux détenus de Guantánamo quand ceux-ci risquent de subir des violations des droits humains en cas de renvoi dans leur pays d'origine.

Les autres pays ayant accueilli d'anciens détenus de Guantánamo incluent l'Albanie, la Belgique, la France, la Hongrie, l'Irlande, le Portugal et la Slovaquie. Dans de nombreux cas, ces décisions ont été prises après un fort travail de pression, des démarches auprès des médias et une action associative menés par Amnesty International et d'autres. Dix autres Ouïghours se sont récemment vu offrir une nouvelle résidence provisoire aux Bermudes et aux Palaos.

Malgré ces initiatives positives, il reste à Guantánamo plus de 40 hommes ayant toujours besoin d'une protection humanitaire. Ils sont originaires de Chine, de Libye, de Russie, de Syrie et de Tunisie. Si aucun pays ne se propose pour les aider, certains d'entre eux pourraient être renvoyés chez eux et y subir des sévices, ou passer des mois,

voire des années supplémentaires en détention illimitée sous la responsabilité des autorités américaines.

Il s'agit d'hommes que les autorités américaines n'ont, à la connaissance d'Amnesty International, aucune intention d'inculper ni de juger. La seule raison pour laquelle ils sont maintenus en détention tient au manque de lieux sûrs pour les accueillir. Certains d'entre eux sont libérables. Dans les faits, ces hommes ont été abandonnés à Guantánamo.

En janvier 2010, Amnesty International, le Centre for Constitutional Rights, Reprieve et Moazzam Begg, ancien détenu de Guantánamo qui dirige désormais l'organisation Cageprisoners, ont entamé une tournée européenne afin de demander à d'autres États d'accepter des détenus de Guantánamo. La tournée est notamment passée par l'Allemagne, le Luxembourg et la Suède.

Certains États, surtout en Europe, ont demandé avec insistance la fermeture de Guantánamo mais n'ont pas fait le nécessaire pour transformer cet objectif en réalité. Pourtant, dans l'accord conjoint sur la fermeture du centre de détention conclu par les États-Unis et l'Union européenne en juin 2009, certains États membres de l'UE s'étaient dits prêts à contribuer à l'accueil d'anciens détenus, la sélection se faisant au cas par cas.

Consciente que l'adaptation d'anciens détenus de Guantánamo à la vie dans un pays inconnu peut s'avérer difficile, Amnesty International demande aussi aux gouvernements de proposer à ces hommes des mécanismes de soutien pour qu'ils s'habituent mieux à ces conditions nouvelles. Cela suppose notamment de mettre à leur disposition une assistance médicale, juridique, psychologique et sociale. Les sections d'Amnesty International



© Amnesty International

GUANTÁNAMO

France : l'ancien détenu de Guantánamo Lakhdar Boumediene en compagnie de Natacha Mension, déléguée d'Amnesty International (février 2010).

contribuent à ces efforts en contactant les ONG concernées dans leur pays, afin qu'elles prodiguent des conseils d'experts et une aide pratique à ces hommes.

Lakhdar Boumediene, ressortissant algérien, vivait en Bosnie-Herzégovine avant d'y être arrêté. Il a été incarcéré à Guantánamo pendant près de huit ans sans inculpation ni jugement. En mai 2009, il lui a été proposé de vivre avec sa famille en France. Près d'un an plus tard, s'il lui est encore difficile de s'adapter à une situation qui succède à des années de détention, il se fait à sa nouvelle vie avec l'aide d'Amnesty International France. Il a déclaré à Amnesty International : « Ça a été très dur pour moi [...] J'ai essayé de me construire une vie. Et maintenant j'ai l'impression d'être comme tout le monde. Je me sens humain. »

Si d'autres pays acceptent de fournir une protection humanitaire à ceux qui se trouvent encore à Guantánamo, d'autres hommes tels que Lakhdar Boumediene auront la possibilité de se reconstruire une vie stable en toute sécurité, et nous nous rapprocherons de la fermeture définitive de Guantánamo.

AGISSEZ

Pour en savoir plus, regardez la vidéo à l'adresse ci-après, dans laquelle Lakhdar Boumediene et des défenseurs des droits humains s'expriment : www.amnesty.be/audiovideo

LA BONNE FAÇON DE COMBATTRE LA PAUVRETÉ



LE RESPECT DES DROITS HUMAINS DOIT ÊTRE AU CŒUR DU COMBAT MONDIAL CONTRE LA PAUVRETÉ. IL FAUT QUE LES DIRIGEANTS MONDIAUX EN AIENT UNE CLAIRE CONSCIENCE, EUX QUI, EN SEPTEMBRE 2010, VONT ÉVALUER L'AVANCEMENT DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT.

En établissant les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les Nations unies ont lancé la plus grande initiative mondiale de lutte contre la pauvreté. Énoncés dans la Déclaration du millénaire adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2000, les OMD définissent les buts que la communauté internationale espère atteindre d'ici 2015.

C'est en partie à cause des OMD que la pauvreté a enfin trouvé place dans le programme des priorités mondiales. Mais ces objectifs ne prennent pas suffisamment en compte les violations des droits humains, alors que la défense de ces droits est essentielle à la réduction de la pauvreté. Respecter les droits, voilà qui entraîne pour les États une série d'obligations : s'attaquer à la discrimination et faire progresser l'égalité ; accorder toute l'attention nécessaire aux personnes particulièrement marginalisées et vulnérables ; chercher, de façon prioritaire, à réaliser pour tous les droits économiques, sociaux et culturels à un niveau minimal essentiel ; enfin, permettre à tous de participer activement aux décisions ayant une incidence sur leurs droits.

Or, on voit que les États ne parviennent pas à progresser réellement en ce qui concerne certains des principaux symptômes de la pauvreté – par exemple, et entre autres, les bidonvilles ou taudis et la mortalité maternelle évitable. Il devient évident qu'il n'y aura pas d'avancées vers la réalisation des OMD dans des conditions d'équité et de durabilité si les droits humains ne font pas partie du programme.

LES DROITS HUMAINS NE PEUVENT ÊTRE OUBLIÉS

Les États doivent se rappeler que les violations des droits humains constituent des obstacles sur la voie menant à la réalisation des OMD. Au Pérou, la

Page de gauche : À Jacmel, en Haïti, une fillette dans le campement de Penchinat, où des personnes déplacées par le récent séisme s'abritent dans des habitations de fortune.

discrimination infligée aux femmes indigènes nuit aux efforts visant à assurer des soins de santé maternelle. Ces femmes ont du mal à bénéficier de services de santé car elles ne possèdent pas les papiers d'identité requis, n'ont pas les moyens de payer les soins de santé et ne reçoivent pas assez d'informations sur le sujet dans une langue qu'elles comprennent.

Les buts fixés aux États par les OMD se situent parfois en-dessous de ce que le droit international relatif aux droits humains leur impose déjà. En ce qui concerne les habitants des bidonvilles, par exemple, les OMD s'engagent à améliorer d'ici 2020 l'existence de 100 millions d'entre eux. Un tel objectif ne tient pas compte des chiffres actuels, car plus d'un milliard de personnes vivent déjà dans des bidonvilles : les États ont l'obligation immédiate de les protéger toutes contre les expulsions forcées et toute autre violation de leurs droits fondamentaux. Les OMD ne prennent pas non plus en main la question des droits des femmes, et le caractère étriqué des buts concernant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes est inacceptable. Aux termes du droit international, les États ne sauraient réaliser les OMD sans combattre la discrimination fondée sur le genre et garantir l'égalité dans l'ensemble des mesures qu'ils prennent. Par ailleurs, les États, bien souvent, ne défendent pas réellement les droits à la liberté d'expression, d'information, de réunion et d'association, qui sont essentiels pour que la population puisse participer à la prise de décision et amener les autorités à répondre de la réalisation des obligations qui leur incombent.

Les gouvernements des pays développés se sont engagés à aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs. Mais le système des OMD ne les force pas à rendre cette participation conforme aux normes en matière de droits humains. Par exemple, il ne dit mot sur la mise en place de garanties destinées à empêcher que les grands chantiers immobiliers se soldent par des expulsions forcées.

CONSOLIDER L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES

Il ne faut pas que le seul recours des personnes vivant dans la pauvreté soit le bon vouloir des autorités ; elles doivent aussi pouvoir demander des comptes à leur gouvernement lorsque leurs droits sont bafoués. Dans les faits, elles ont rarement la possibilité de le faire. Ces mêmes gouvernements ne sont pas non plus tenus pour responsables des violations des droits humains lorsqu'ils rendent compte des progrès effectués dans leur pays vers la réalisation des OMD.

La plupart ne précisent pas si les mesures qu'ils prennent tiennent compte des normes en matière de droits humains, ni s'ils font le nécessaire face à des questions comme les expulsions forcées ou la discrimination fondée sur le genre.

Les gouvernements doivent veiller à ce que les tribunaux, les commissions nationales des droits humains et les autres mécanismes de défense de ces

droits soient accessibles à tous, et puissent être saisis de plaintes en relation avec l'ensemble des droits fondamentaux – civils, culturels, économiques, sociaux et politiques. Par exemple, les autorités de Sierra Leone doivent prendre des mesures pour que les femmes de ce pays qui se voient refuser des soins de santé alors que leur vie est en jeu puissent demander réparation à la justice. Tous les États doivent en outre ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et ainsi permettre à leurs citoyens de bénéficier de l'aide d'un mécanisme international habilité à recevoir les plaintes relatives aux violations des droits économiques, sociaux et culturels.

En septembre 2010, les dirigeants mondiaux se réuniront lors d'un Sommet des Nations unies, afin d'évaluer les progrès effectués concernant les OMD. Amnesty International demande aux gouvernements de s'engager à mettre leurs politiques concernant les OMD en conformité avec leurs obligations en matière de droits humains. Par le biais de la campagne *Exigeons la dignité*, Amnesty International mène des recherches et des actions visant à obtenir l'introduction de changements dans les plans nationaux spécifiques aux OMD, afin que ceux-ci soient en conformité avec les obligations des pays relatives aux droits humains.

AGISSEZ

Pour en savoir plus sur la campagne *Exigeons la dignité*, rendez-vous sur www.amnesty.be/dignite

LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

Objectif 7 : Préserver l'environnement

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

L'AGENDA

D'AMNESTY INTERNATIONAL
BELGIQUE FRANCOPHONE

MARCHÉ AUX LIVRES D'OCCASION

15 000 livres seront vendus à prix d'amis au profit d'Amnesty International, le **samedi 26 juin**, de 9 à 18 h, à l'Athénée Royal de Namur (rue du Collège [près de l'église Saint Loup] à Namur).
Infos : Daniel Clarembaux (081/73 05 66) ou Jacques Marchal (marchal5j@hotmail.com)

SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS

Chaque jour, de graves raisons poussent des milliers de personnes à prendre la difficile décision de quitter leur pays et leur famille pour se mettre en sécurité dans un autre pays. Amnesty International Belgique francophone publie chaque mois une lettre électronique sur les dernières actualités belges, européennes et internationales en matière de réfugiés.

Pour rester informé et soutenir ces personnes, remplissez le formulaire d'abonnement gratuit et choisissez « la lettre réfugiés » sur <http://www.isavelives.be/fr/newsletter/>

PROGRAMME DES FORMATIONS D'AMNESTY

La section belge francophone d'Amnesty organise diverses formations prochainement :

15 mai, de 9h30 à 16h30, à Bruxelles : **Mission et fonctionnement d'Amnesty**

29 mai, de 9h30 à 16h45, à Bruxelles : **Cycle « Exigeons la dignité » (2^e jour)**

3 juin, de 19h30 à 21h, à Bruxelles : **1001 façons de soutenir les droits humains avec Amnesty**

5 juin, de 9h30 à 13h, à Bruxelles : **Protection des réfugiés et droits des migrants**

5 juin, de 14h30 à 17h30, à Bruxelles : **Combattre la torture**

9 juin, de 19h30 à 21h, à Liège : **Militant-e des droits humains et fier-e de l'être... Comment en parler et défendre ses positions ?**

12 juin, de 10h à 15h, à Bruxelles : **Union européenne et droits humains**

La version détaillée du catalogue des formations (au format pdf) et le bulletin d'inscription sont sur www.amnesty.be/formations

Plus d'infos : formations@aibf.be ou le 02/538 81 77.

CAFÉ-PÉTITION DE ARLON

Une fois par mois, le groupe Amnesty d'Arlon offre une tasse de café et propose des pétitions et des informations sur les campagnes en cours et son travail en faveur des droits humains. Chaque premier dimanche du mois de 10h à 12h, à l'épicerie La Fée Verte à Anlier (www.epicerielafeeverte.be).

Infos : Philippe Lannoy – respgr65@aibf.be – 063/42 35 95.

EVENTS@AIBF.BE

Vous organisez une exposition, une conférence, une projection, un concert, une fête en lien avec Amnesty ? Envoyez un communiqué détaillé à events@aibf.be, nous en ferons la promotion *Le Fil*.

SERVICE APRÈS-VENTE

Amnesty International est un mouvement démocratique. Cela s'est vu, encore, ce 24 avril, à Bruxelles. Près de 22 000 membres y étaient invités à l'Assemblée générale. Tous ne sont pas venus. Ceux qui étaient là ont discuté, débattu, décidé. Ils ont notamment demandé à dix d'entre eux de les représenter pour deux ans, au Conseil d'administration. Ces dix-là sont comme vous et moi : ils savent que la démocratie ne s'arrête pas à des votes. La démocratie, c'est d'abord la participation, les opinions qui s'expriment et se confrontent. Cela se construit chaque jour.

Aussi, si vous avez un avis, une interpellation, une suggestion, une idée, une colère, contactez ces administrateurs. Ils vous appartiennent. Une adresse : Conseil d'administration, AIBF, Rue Berckmans 9 à 1060 Bruxelles ou ca@aibf.be

Photo : Brian May



COMMENT SOUTENIR L'ACTION D'AMNESTY EN FAVEUR DES DROITS HUMAINS

SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE UNE DONATION

Une donation est un contrat par lequel le donateur (= celui qui donne) transmet un bien au donataire (= celui qui reçoit), dans un but désintéressé. Consultez votre notaire ou le site www.notaire.be pour connaître tous les détails des conditions légales d'une donation.

AU CŒUR DES MOMENTS IMPORTANTS DE VOTRE VIE

Entrez dans une chaîne de dons : à l'occasion d'un anniversaire, d'un mariage, d'une naissance ou de toute autre circonstance importante de votre vie, invitez ceux qui vous aiment à soutenir en votre honneur l'action d'Amnesty !

Proposez-leur de faire un don sur le compte 001-2000070-06 d'AIBF, avec une communication reprenant l'événement ainsi que votre nom et prénom (par ex : Anniversaire Nom Prénom). Communiquez vos coordonnées en contactant Michèle Ligot (tél. 02/543 79 06, e-mail miligot@aibf.be) et nous vous enverrons la liste des personnes qui auront répondu à votre appel. Si vous le souhaitez, nous pourrions remercier chaque donateur en votre nom.



LORSQUE VOUS SOUSCRIVEZ UNE ASSURANCE-VIE

Au moment de souscrire une assurance-vie, vous êtes totalement libre de décider qui en sera bénéficiaire⁽¹⁾. Pourquoi ne pas inscrire Amnesty International Belgique francophone parmi ces bénéficiaires ? Ainsi, votre

engagement en faveur des droits humains se poursuivra même après la fin de votre vie.

⁽¹⁾ Loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre, Art. 106.



SI VOUS ENVISAGEZ DE RÉDIGER UN TESTAMENT

Quelle sera la situation des droits humains dans 50 ans ? Nul ne peut le prédire aujourd'hui, mais on peut être à peu près certain que le monde aura encore besoin de défenseurs des droits humains. Vous pouvez agir pour que la flamme de l'espoir continue de brûler dans le futur : en rédigeant un testament pour vos proches et en incluant Amnesty parmi les héritiers.

Vos héritiers légaux directs (époux/se, enfants, ascendants si vous n'avez pas d'enfant) bénéficient d'une part légale de l'héritage, appelée part réservataire. Mais vous pouvez disposer librement de la part qui n'entre pas dans cette réserve : la quotité disponible.

De plus, la formule du legs en duo permet d'éviter que des parents plus éloignés (frères et sœurs, cousins, etc.) ne paient des droits de succession élevés, tout en réservant une part d'héritage à Amnesty : celle-ci paie les droits de succession des premiers, tout en s'acquittant de ses propres droits de succession (actuellement de 7 à 12,5% selon la région où résidait le défunt). Pour en savoir plus sur les différentes formules de testament, nous mettons à votre disposition une brochure.

Jean-Marie Pierlot (coordonnées ci-contre) vous renseignera en toute discrétion et, bien entendu, sans engagement de votre part. Il pourra également vous aider à réaliser une simulation du legs en duo.

EXEMPLE DE LEGS EN DUO

Vous léguez à un parent éloigné (cousine, petit-neveu par ex.) ou à un ami un montant de 100.000 €. Ses droits de succession s'élèvent à 50.000 €. Si vous optez pour le legs en duo, vous léguez un montant net de 60.000 € à votre parent éloigné ou à votre ami, et 40.000 € à Amnesty. Celle-ci règle 30.500 € de droits de succession et reçoit 9.500 €.

REJOINDRE LE CERCLE DE CONSCIENCE

Le Cercle de Conscience comporte quelques personnes qui, dans le monde entier, souhaitent s'engager pour l'avenir des droits humains. Comment ? En s'investissant à long terme pour Amnesty International, qui souffle sa cinquantième bougie d'anniversaire en 2011.

POUR RECEVOIR PLUS D'INFOS OU DES BROCHURES :

N'hésitez pas à contacter Jean-Marie Pierlot :
02/543 79 80 (ligne directe) – jmpierlot@aibf.be.



TORTURE AU KAZAKHSTAN

Lorsque Rassim Baïramov a été conduit au poste de police de son quartier, en juillet 2008, des policiers lui ont dit qu'ils « avaient à lui parler ».

Mais, selon le récit de cet homme, ils ne se sont pas contentés de paroles. Ils lui auraient donné sur tout le corps des coups de poing et de pied, l'auraient frappé avec une chaise et lui auraient mis un masque à gaz dont ils auraient coupé l'alimentation en air. Les policiers de Rudni, dans le nord du Kazakhstan, voulaient faire avouer à Rassim Baïramov et à son ami Alexandre Bruikhanov qu'ils avaient dérobé de l'argent et trois bouteilles de bière dans un magasin des environs, ce que les deux hommes niaient. Toutefois, après 48 heures de passages à tabac, de privation de sommeil et de menaces envers leur famille, les jeunes gens ont signé des « aveux ». Alors, enfin, leur détention a été officiellement enregistrée et ils ont été informés de leurs droits.

En octobre 2008, Dmitri Tian a été

convoqué à un poste de police d'Astana pour être interrogé comme témoin dans une affaire de meurtre. D'après son témoignage, les policiers l'ont déshabillé, ne lui laissant que ses sous-vêtements, et l'ont frappé à coups de bouteille en plastique et de matraque pour lui faire avouer le meurtre d'une femme et de ses trois enfants. Les policiers ne l'ont pas informé de ses droits et sa détention n'a pas été enregistrée. Il aurait été à nouveau battu lorsqu'il a tenté de protester.

Aux termes du droit kazakh, la police est tenue d'enregistrer les placements en garde à vue dans les trois heures, mais elle ne le fait pas toujours. La plupart des cas présumés de torture ou d'autres mauvais traitements recensés par Amnesty International se produisent au cours des premières heures qui suivent l'arrestation. Il arrive que des personnes appréhendées ne soient enregistrées qu'au bout de 36 heures, voire plus. Pendant cette période, les



Dmitri Tian avec sa femme et son fils. Des policiers d'Astana, au Kazakhstan, ont infligé à Dmitri Tian des mauvais traitements allant jusqu'à la torture ; le 16 juin 2009, le jeune homme a été condamné à 25 ans d'emprisonnement à l'issue d'un procès inique.

personnes en détention non reconnue ne peuvent ni consulter un avocat, ni bénéficier de soins médicaux ni recevoir la visite de leurs proches. Beaucoup d'entre elles « avouent » des infractions qu'elles n'ont pas commises. Ces « aveux » servent ensuite de preuve devant les tribunaux. Dans le cas de Dmitri Tian, leur utilisation a débouché sur une peine de 25 ans de réclusion.

AGISSEZ

Demandez instamment au ministre de l'Intérieur de veiller à ce que les droits des personnes placées en garde à vue soient respectés et de prendre des dispositions pour mettre fin à la pratique de la détention non enregistrée.

Veuillez envoyer vos appels à :

Serik Baïmagambetov
Minister of Internal Affairs
ul. Manasa, 4
Astana 010000
KAZAKHSTAN
Fax : +7 (7172) 71 43 33
Courriel : usmvd@asdc.kz

UN GROUPE RELIGIEUX PERSÉCUTÉ EN INDONÉSIE

En décembre 2009, des personnes dont certaines disaient appartenir au Front des défenseurs de l'islam ont mené un raid dans une maison de Tebet (sud de Djakarta) où des membres du mouvement religieux ahmadiyya disaient la prière du vendredi. D'après des témoins, la police n'a rien fait pour stopper les agresseurs, allant même jusqu'à arrêter six ahmadis « pour les protéger ».

Les ahmadis sont un groupe religieux qui se réclame de l'islam, bien que nombre de formations musulmanes traditionnelles considèrent leurs croyances comme déviantes. Ils disent compter 200 000 adeptes en Indonésie. Ces dernières années, ils ont été pris pour cible, certains groupes les désignant comme des

hérétiques. Des pressions croissantes ont été exercées sur les autorités indonésiennes pour qu'elles prennent des mesures contre les ahmadis.

En juin 2009, à Kebayoran Lama (sud de Djakarta), deux hommes avaient tenté d'incendier un lieu de culte où des ahmadis faisaient la prière de l'aube. Le mois suivant, dans la ville de Tangerang (province de Banten), un autre lieu de culte ahmadi avait été partiellement détruit dans un incendie allumé par deux inconnus.

En 2008, le gouvernement a adopté un décret ministériel conjoint interdisant aux ahmadis de promouvoir leurs activités. Les autorités se sont également appuyées sur le Code pénal pour poursuivre des membres de minorités religieuses pour blasphème, infraction passible de cinq ans de prison.



Actes de vandalisme dans des locaux appartenant à la communauté ahmadiyya à Tangerang, province de Banten (janvier 2009). Les graffitis disent : « Ceci n'est pas un lieu de culte. Démantelons l'ahmadiyya hérétique. »

La police ne protège pas suffisamment les ahmadis, et ceux qui se livrent à des violences à leur égard restent souvent impunis. Tant que le gouvernement indonésien ne protégera pas les droits des minorités religieuses, ces attaques risquent de se répéter.

AGISSEZ

Appelez les autorités indonésiennes à :

protéger et garantir le droit des ahmadis à pratiquer leur religion sans crainte, intimidation ni persécution ; veiller à ce que les auteurs présumés d'actes d'intimidation et de violence contre les ahmadis et leurs lieux de culte soient déférés sans délai à la justice, et que les victimes bénéficient de réparations ; abroger toutes les dispositions législatives et réglementaires qui restreignent le droit à la liberté de religion tel qu'il est garanti par l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Indonésie est partie.

Veuillez envoyer vos appels à :

Gamawan Fauzi
Home Affairs Minister
Jl. Medan Merdeka Utara No. 7
Central Jakarta, Indonésie
Fax : +62-21-3851193
Courriel : pusdatinkomtel@depdagri.go.id



EST DU TCHAD : « IL N'Y A PAS DE LIEU SÛR POUR LES FEMMES »

Les femmes et jeunes filles qui ont quitté le Soudan pour le Tchad, espérant y trouver la sécurité, continuent à être victimes de viols et d'autres formes de violence. Dans l'est du Tchad, dans les camps de réfugiés ou hors de ces camps, elles n'échappent pas aux atteintes aux droits humains si fréquentes au Darfour.

Lorsque les réfugiées s'aventurent hors des camps pour aller chercher de l'eau, du bois à brûler et d'autres biens indispensables, elles risquent de se faire harceler, menacer, attaquer ou violer. Les auteurs de ces agissements appartiennent à des groupes d'opposition armés ou aux forces tchadiennes de sécurité, ou ce sont des bandits. Dans les camps, il leur arrive de subir des agressions sexuelles commises par d'autres réfugiés, parfois membres de leur propre famille, ou, dans certains cas, par des employés d'organisations humanitaires.

Les hommes qui commettent ces crimes sont rarement traduits en justice, ce qui perpétue la culture de l'impunité. La justice pénale tchadienne est faible, les policiers sont peu formés et il n'existe qu'un petit nombre de tribunaux, juges et procureurs pour toute la région orientale. Au camp de Farchana, par exemple, une réfugiée de 13 ans a été violée par un infirmier tchadien employé dans ce camp. Enceinte à la suite du viol, l'adolescente a accouché en janvier 2009. L'infirmier a d'abord reconnu sa responsabilité mais a ensuite pris la fuite. Malgré les plaintes déposées auprès des autorités tchadiennes, aucune sanction, semble-t-il, n'a été prise envers lui et aucun effort n'a été fait pour retrouver sa trace.

La violence contre les femmes a continué malgré le déploiement de la mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et du Détachement intégré



© Amnesty International

Une femme du camp de réfugiés de Farchana va chercher de l'eau (mai 2009).

de sécurité (DIS), une unité de police tchadienne soutenue et formée par la MINURCAT, et habilitée à sécuriser l'intérieur du camp et les alentours. « Les policiers du DIS s'occupent surtout d'assurer leur propre protection, soulignait une réfugiée du camp de Gaga. Même les soldats de l'ONU doivent les protéger. Personne ne semble avoir beaucoup de temps à consacrer à notre protection. »

Le gouvernement tchadien a le devoir de protéger celles et ceux qui vivent sur son territoire, y compris les

réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le gouvernement tchadien et la communauté internationale doivent prendre des mesures effectives pour assurer la protection des femmes et des filles. Les personnes responsables de violations des droits humains dans l'est du Tchad doivent être traduites en justice. Les rescapées et leurs familles doivent être soignées, soutenues et aidées.

AGISSEZ

Signez la pétition (à l'adresse suivante : www.amnesty.org) engageant le président tchadien, Idriss Déby Itno, à faire le nécessaire pour que toutes les réfugiées dans l'est du Tchad bénéficient d'une meilleure protection.

DÉNI DE JUSTICE POUR DES VICTIMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS POLICIERS EN FRANCE

Abdelhakim Ajimi est mort étouffé à 22 ans, après avoir été maîtrisé par des policiers lors de son arrestation à Grasse le 9 mai 2008. En mars 2009, cinq des policiers ayant pris part à cette interpellation ont été mis en examen pour non-assistance à personne en danger.

À l'époque, les juges d'instruction n'avaient pas mis en examen les deux policiers qui seraient directement responsables de la mort du jeune homme. Ces policiers ont enfin été mis en examen pour « homicide involontaire » en février 2010, comme l'avait ordonné la Cour d'appel d'Aix-en-Provence quatre mois auparavant. L'un d'eux est également mis en examen pour non-assistance à personne en danger. La famille d'Hakim Ajimi attend toujours d'être informée d'une date pour le procès.

Ce même week-end, dans la nuit du 8 mai 2008, Lamba Soukouna, aujourd'hui âgé de 31 ans, a été roué de coups par des policiers devant son immeuble en banlieue parisienne. Il est atteint de drépanocytose, une maladie génétique grave, et son invalidité partielle est reconnue. Il a été interpellé alors qu'il tentait de se rendre au poste de police le plus proche ; il a par la suite été hospitalisé pendant trois jours pour ses blessures et parce qu'il avait été privé de ses médicaments lorsqu'il se trouvait en garde à vue. La plainte qu'il a déposée contre plusieurs policiers auprès de l'Inspection générale des services a été classée sans avoir donné lieu à une enquête. Deux ans plus tard, Lamba Soukouna poursuit sa quête de justice.

Le rapport d'Amnesty International intitulé France. Des policiers

au-dessus des lois (EUR 21/003/2009) présentait ces cas et plusieurs autres affaires de mauvais traitements imputés à des policiers français. Il soulignait l'impunité de fait dont bénéficient les policiers français, qui sont rarement traduits en justice au terme de véritables enquêtes indépendantes, impartiales et réalisées dans les meilleurs délais. Comme le montrent les cas d'Hakim Ajimi et de Lamba Soukouna, les enquêtes internes et judiciaires dans ce type d'affaires sont souvent lentes, dérogent aux règles ou aboutissent à une impasse.

En juin 2009, Michèle Alliot-Marie, alors ministre de l'Intérieur, a promis de rendre publics les rapports des mécanismes internes d'inspection examinant les plaintes déposées contre des responsables de l'application des lois. Cette promesse n'a toujours pas été tenue.



© DR

En France, une banderole et des photos à la mémoire d'Hakim Ajimi (mai 2008).

AGISSEZ

Demandez aux autorités françaises de veiller à ce que la mort d'Abdelhakim Ajimi et les blessures infligées à Lamba Soukouna donnent lieu à des enquêtes indépendantes et approfondies, et à ce que les responsables présumés soient déferés à la justice. Vous trouverez toutes les informations dont vous avez besoin aux adresses suivantes : <http://www.isavelives.be/fr/ajimi> et <http://www.isavelives.be/fr/soukouna>

LE SAVIEZ-VOUS ?

CARTES POSTALES À SIGNER ET ENVOYER

Halte aux peines de flagellation en Malaisie

La flagellation [bastonnade] est l'un des châtements appliqués en Malaisie pour punir l'entrée illégale sur le territoire national. Près de 35 000 migrants en ont fait l'expérience entre 2002 et 2008, d'après les registres des autorités carcérales. Châtiment cruel, inhumain et dégradant, la flagellation est interdite aux termes du droit international relatif aux droits humains. Il s'agit d'une sanction humiliante et très douloureuse, qui laisse souvent des séquelles psychologiques et physiques, pendant des années. Vous trouverez en encart la carte postale à signer et à envoyer au Premier ministre malaisien.

Protégez les migrants au Mexique

Au Mexique, des milliers de migrants sans papiers, dont des femmes et des enfants, voient leurs droits fondamentaux bafoués. Des gangs criminels les rouent de coups, se livrent à des enlèvements, commettent des viols et même des meurtres de migrants. Mais des représentants de l'État se sont également vu imputer des exactions. Utilisez notre carte postale (en page centrale) pour demander au ministre de l'Intérieur d'affirmer haut et clair que les autorités mexicaines ne sauraient tolérer de tels abus.

COUPE DU MONDE 2010 : IL EST TEMPS D'AGIR

Alors que la fièvre commence à monter en prévision de la Coupe du monde de football de 2010, qui aura lieu en Afrique du Sud, Amnesty International fait entrer sur le terrain Stand Up United, une équipe de défenseurs des droits humains qui s'en prend aux violations dans le monde entier. Le numéro de juin-juillet aura pour thème la Coupe du monde, présentera l'équipe et vous demandera, à vous et à vos amis, de la rejoindre.

Stand-Up United est composée de 11 défenseurs des droits humains des quatre coins du monde. Ils ont un but en commun – l'égalité, la dignité et la justice pour tous. Qu'ils luttent en faveur du droit au logement au Kenya, des droits des femmes en Iran ou des droits des migrants au Mexique, les défenseurs mènent une action décisive là où ils vivent. Ils sont nombreux à subir des actes d'intimidation et des menaces, et risquent même leur vie, mais trouvent la force de continuer parce qu'ils savent qu'un peu partout des gens les soutiennent.

Dans le numéro de juin-juillet, les 11 défenseurs évoqueront leur travail et leurs motivations, et expliqueront comment vous pouvez les soutenir. De nombreuses actions vous seront proposées, ainsi que des idées pour vous aider à organiser vos matchs de football sous l'égide d'Amnesty International et d'autres activités destinées à promouvoir les droits humains. Rassemblez vos amis et vos voisins et joignez-vous aux défenseurs dans le prochain numéro de **FIL** !



NOTRE MILITANTE AUX CENT PRINTEMPS

Depuis plus de trente ans, Marguerite Ruelle milite au sein du groupe Amnesty de Mons. Ce 21 mars, elle a célébré son 100^e anniversaire ! Par modestie, Marguerite a souhaité ce jour-là mettre son engagement en avant. En résulte une récolte de près de 1000€ au profit d'Amnesty International et d'Oxfam grâce à la vente de verres gravés par ses soins. Car Marguerite est aussi artisanne, mais ça c'est une autre belle histoire...

De la part de tous, merci Marguerite pour ton admirable dévouement.





Photos de la Caravane contre la mortalité maternelle au Burkina Faso (janvier 2010). Les délégués d'Amnesty International ont abordé des questions relatives à la mortalité maternelle dans les villages de la région du Sahel où la caravane a marqué des arrêts. C'est dans cette région du Burkina Faso que le taux de mortalité maternelle est le plus élevé. © Amnesty International pour toutes les photos



© Amnesty International

LES CAMPAGNES D'AMNESTY INTERNATIONAL S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

www.amnesty.be

Veillez retourner le formulaire ci-dessus à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par fax au 02/537.37.29.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne, en allant sur <http://www.amnesty.be/membres>

Vous pouvez agir tous les jours pour des individus en danger en vous rendant sur : <http://www.isavelives.be>



UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS AU COURANT !

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à mligot@aibf.be.

NOM

PRÉNOM

N° DE MEMBRE

ADRESSE

TÉL.

GSM

E-MAIL

Agir par sms, c'est à la fois signer les pétitions d'Amnesty et soutenir financièrement son action.

VOTRE GSM PEUT SAUVER DES VIES



ENVOYEZ «AUF»
AU 3313

Activation gratuite
Sms reçu : gratuit
Sms envoyé : 2 €

- **Inscription** : envoyez le message "AUF" au numéro "3313".
- La pétition vous sera envoyée par sms le mercredi à 14h.
- Répondez au message avec votre nom, prénom et coordonnées au numéro "3313" pour signer la pétition.
- Envoyez autant de réponses que vous le souhaitez. Une seule réponse avec vos coordonnées sera reprise pour la pétition, les autres seront considérées comme don.
- Les signatures récoltées sont envoyées vers les autorités chaque mercredi suivant.
- **Pour se désabonner** : envoyer le message "STOP" au "3313". Votre désabonnement sera effectif sans délai.
- **Coût** :
 - Activation et abonnement : gratuit.
 - Le message que nous vous envoyons : gratuit.
 - Le message lorsque vous nous répondez : 2 €.Ce coût permet de financer le service et de soutenir Amnesty pour l'ensemble de ses activités.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

